



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
12/03/2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 07
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Examen et fixation des participations

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOISDRON Gisèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme DUNYACH Monique, Conseillère Municipale,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. le Maire,
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. PREHAM Anthony, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. ANGULO José, adjoint,
Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal,

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Comme chaque année, les participations sont allouées dans le cadre de l'examen et vote du budget primitif à différents organismes partenaires de la Commune :

❖ **En fonctionnement :**

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 66) : Pour 2024, la participation sollicitée par le Département pour son service Incendie s'élève à **320 257.78 €**.
Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune.

- EPCC Musée d'Art Moderne : conformément aux participations statutaires établis entre les financeurs que sont la Région (40%), le Département (40%) et la Commune (20%) lors du Conseil d'Administration du 13 Décembre 2024, la contribution 2025 pour la commune est de **304 462.32 €**.

Il est nécessaire de rappeler que cette dépense est obligatoire pour la commune. D'autre part, pour soutenir l'impact de la réforme des retraites, le conseil d'administration autorise Monsieur le Directeur à solliciter les tutelles pour couvrir les charges complémentaires relatives au départ de l'ancienne directrice.

- Coopérative Scolaire des Écoles Maternelles et Primaires : comme chaque année, il est proposé d'allouer une subvention à chacune des coopératives des écoles. Le montant est



attribué sur l'exercice comptable 2025 et déterminé selon le nombre d'enfants scolarisés (22.50 €/enfant) en septembre de la rentrée 2024/2025 :

- . École Primaire CHAGALL : **5557.50 €**
- . École Maternelle MIRO : **2 565.00 €**
- . École Primaire PICASSO : **3 082.50 €**
- . École Maternelle du PONT : **1 687.50 €**

. 1 subvention supplémentaire sera allouée en 2025 à titre exceptionnel d'un montant de **4 000 €** pour le projet classe de neige pour l'école primaire Marc CHAGALL.

. 1 subvention supplémentaire sera allouée en 2025 à titre exceptionnel d'un montant de **1500 €** pour le projet de séjour à Barcelone de l'école primaire Picasso.

Par ailleurs, la participation « fournitures scolaires » est fixée depuis 2023 à 80 € par enfant avec une majoration de 8 € pour les enfants de grande section de maternelle. (Crédits chapitre 011 charges à caractère général ou investissement).

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE VOTER** les participations allouées dans le cadre du budget 2025 aux différents organismes partenaires de la Commune, comme mentionné ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE

